

# Commission Permanente L'essentiel

30 Mars 2018

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE**  
**SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry Lagneau

## DÉBROUSSAILLEMENT DES ABORDS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PISTES CYCLABLES EN 2018

Dans les communes où se trouvent des bois classés ou inclus dans des massifs forestiers, les Collectivités Territoriales propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique sont tenues de procéder à leurs frais au débroussaillage et au maintien en l'état débroussaillé des abords de ces voies.

■ Travaux d'entretien confiés au Syndicat Mixte Vauclusien de Défense et de Valorisation Forestière (SMVDF) : **341 000 euros**

■ Travaux de création confiés au Syndicat Mixte Vauclusien de Défense et de Valorisation Forestière (SMVDF) : **225 000 euros**

[En savoir plus sur le programme d'entretien 2018](#)

[En savoir plus sur le programme de création 2018](#)



## CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2017-2019 à 11 COMMUNES : 847 526,09 euros

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des Communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

Sur ces bases, les Communes peuvent prétendre à la passation de leur Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019.

Aujourd'hui, l'Assemblée départementale a approuvé les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination de 11 communes de moins de 5 000 habitants au regard des plans de financement prévisionnels des opérations retenues.

BONNIEUX	80 700,00 €
BUISSON	40 926,94 €
LA-ROQUE-SUR-PERNES	36 640,00 €
MERINDOL	137 700,00 €
ROBION	137 094,35 €
SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS	45 419,75 €
SANNES	84 000,00 €
TRAVAILLAN	39 918,34 €
VACQUEYRAS	169 200,00 €
VISAN	73 900,00 €
VITROLLES-EN-LUBERON	2 026,71 €

## CONTRATS DE TRANSITION 2017 4 COMMUNES : 361 854 euros

En septembre 2017, le Département a approuvé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 dans laquelle il s'engage à poursuivre son soutien à la structuration de territoires de proximité et à refonder une gouvernance partenariale.

30 Mars 2018

Entre temps, en mars 2017, le Département a décidé la mise en œuvre du Contrat de Transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

COURTHEZON	80 978,00 €
ORANGE	109 193,00 €
PERTUIS	99 498,00 €
PIOLENC	72 185,00 €

## AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTION SECTEUR AGRICOLE 1<sup>ÈRE</sup> TRANCHE 2018 : 89 400 euros

Dans le cadre de la stratégie départementale agricole définie par en mars 2017, le Conseil départemental vient de délibérer sur une première répartition attributive 2018.

Ces actions s'inscrivent dans l'axe 1 « l'agritourisme et la valorisation du territoire et des produits » des orientations départementales ; le Département souhaitant encourager le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs, etc...) afin de valoriser son patrimoine auprès des touristes. Il souhaite également accompagner l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture vaclusienne et les produits du terroir pour encourager les filières locales et faire connaître l'excellence des productions du territoire au grand public. Pour rester euro-compatibles, ces subventions seront octroyées sous le régime dit des minimis.

Enfin, une subvention de fonctionnement est accordée à deux syndicats agricoles représentatifs conformément aux dispositions de l'article 3231-3-1 du CGCT

[La liste des bénéficiaires du dispositif](#)

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTION SECTEUR AGRICOLE - DANS LE CADRE DE LA CONVENTION RÉGION/DÉPARTEMENT FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES : 245 000 euros

Dans le cadre de la stratégie départementale agricole et de la convention signée entre le Département et la Région fixant les conditions d'intervention complémentaires dans le domaine agricole définies toutes deux par délibération en mars 2017, le Conseil départemental a voté une première répartition attributive 2018. En effet, afin d'impulser une évolution des exploitations vaclusiennes vers une agriculture plus durable, le Département souhaite accompagner les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques environnementale auprès des agriculteurs ainsi que les projets de recherche et d'innovation en faveur de l'environnement appliqués à nos productions et spécificités locales.

1ère répartition 2018		
Bénéficiaires	Objet	Proposition Subvention
CIRAME - Carpentas	Programme d'actions	150 000 €
GDS Apicole - Entraigues	Lutte contre le parasite varroa pour le maintien d'une activité apicole porteuse de biodiversité	38 000 €
GDS Ovins - Bovins - Caprins - Gargas	Animation et mise en œuvre de mesures pour un soutien sanitaire aux filières "élevages"	57 000 €

### CONVENTION DE PARTENARIAT CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VAUCLUSE ET LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE : 301 578 euros

Les dispositions de la Loi NOTRe, ont conduit le Département à recentrer son intervention selon une stratégie départementale resserrée et en cohérence avec les orientations de la politique agricole de la Région PACA, stratégie adoptée en mars 2017.

Le programme d'actions 2018 proposé par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse répond en tous points à la stratégie départementale et régionale : développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement, développement de l'agritourisme, de la valorisation du territoire et des produits et enfin préservation et mise en valeur du foncier agricole.

[En savoir plus sur le Programme d'actions 2018 de la Chambre d'agriculture de Vaucluse](#)



**30 Mars 2018**

## **EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES 1<sup>ÈRE</sup> RÉPARTITION 2018 : 182 150 euros**

Des associations et autres organismes ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de programmes d'actions contribuant à la défense, à la protection et à l'éducation à l'environnement et au développement durable conformes aux objectifs de la Charte de l'Environnement et de l'Agenda 21 Vaucluse.

Ces actions apportent des réponses aux besoins de la population en termes d'éducation populaire visant à une transmission du savoir au plus grand nombre, compétence dont le Département dispose.

Les projets proposés répondent aux critères départementaux suivants :

- répondre aux compétences départementales :

▶ Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),  
▶ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

- accompagner la politique publique départementale de création de jardins familiaux sur le territoire,

- accompagner la politique de soutien à l'élevage dans les massifs forestiers vauclusiens par une sensibilisation des collectivités, gestionnaires privés et publics et des éleveurs, à la protection des espaces naturels par les activités pastorales,

- accompagner la politique d'aide sociale et de solidarité des territoires.

[La liste des associations bénéficiant de ce dispositif](#)

## **MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MERINDOL**

L'Assemblée départementale vient de délibérer favorablement pour instaurer sur la Commune de MERINDOL, une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Commune souhaite préserver l'espace naturel de valeur écologique et paysagère que constitue l'ensemble de prairies et surfaces agricoles sur un secteur de près de 11 ha. Pour ce faire, elle a sollicité, par délibération du 16 mai 2017, la mise en

place d'une Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le Département en demandant la délégation de ce droit de préemption à son profit. Le périmètre proposé pour cette ZPENS est précisé dans les plans de situation et de délimitation joints en annexes.

Le secteur Nord-Est est le plus remarquable, dominé par des cultures conduites sur un mode extensif, d'une grande richesse et d'une originalité peu commune, tant par sa composition floristique que par la nature du biotope. Dans ce secteur particulier, la Garidelle, portée au Livre Rouge National est considérée comme l'espèce la plus rare du territoire et la station de MERINDOL est la seule station stable et suivie en France.

Sur ce secteur a été repérée une population de Lézard ocellé, inscrit également sur la Liste Rouge et bénéficiant d'un Plan National d'Actions.

La partie Sud-Ouest présente un enjeu de continuité avec les canaux (présence de la Cistude d'Europe - protection nationale) et de préservation de terres agricoles.

Les objectifs de gestion pourront se mettre d'autant plus facilement en place si une maîtrise foncière est assurée par la Commune avec l'aide du Département, ce qui conforte la volonté de mise en place d'une zone de préemption au titre des ENS.



30 Mars 2018

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS**

Rapporteur : Dominique Santoni

**ACTIONS CULTURELLES ET CIVIQUES À DESTINATION DES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 : 134 410 euros**



*Collèges au concert*

Dans le cadre de ces compétences, le Conseil départemental propose à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, un programme d'activités visant l'accès de tous les collégiens à différentes disciplines culturelles et dispositifs civiques.

Les actions culturelles et civiques mises en œuvre pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Classes ULIS à Cheval Passion,
- Spectacles de danse et de théâtre,
- Collèges au concert,
- Action nutrition santé,
- Dispositif départemental « Escapades collégiennes »,
- Collèges aux Chorégies d'Orange,
- Collège au Festival d'Avignon,
- Poète qui es-tu ?,
- Spectacles à l'Auditorium Jean Moulin et au Centre départemental de Rasteau,
- Et visites du site mémorial « Camp des Milles ».

**HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE**

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX OPÉRATIONS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR MISTRAL HABITAT ET FAMILLE et PROVENCE À GRAMBOIS ET AU PONTET : 153 733 euros**

En juin 2017, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé.

Le Département vient de délibérer pour le financement d'opérations de production de logements locatifs sociaux représentant de 52 logements répartis en 33 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 19 logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sur les communes de GRAMBOIS et du PONTET.

**DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PARTICULIERS EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**2<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION 2018 : 46 700 euros**

En 2013, l'Assemblée départementale a statué sur le dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables. L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 51 foyers vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

**30 Mars 2018****PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX OPÉRATIONS DE PROPRIÉTAIRES BAILLEURS PRIVÉS OU PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MODESTES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ANAH ET L'ETAT - 2<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION 2018 :  
94 213 euros**

En juin 2017, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé, dans le cadre des OPAH portées par les communes ou les EPCI.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a délibéré pour allouer :

- 20 716 € aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre de l'OPAH RU de la ville de Carpentras, de l'OPAH RU de la ville d'Avignon et du PIG du Pays d'Aix « Mieux Habiter, Mieux Louer »,

- 68 557 € aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants modestes dans le cadre du PIG départemental et comprenant les avances de la subvention régionale de 16 010 €,

- 4 940 € aux propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2018 ENTRE LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (SIAE) ET LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE :****1 365 800 euros**

La Loi prévoit que les Bénéficiaires du RSA (BRSA) ont droit à un accompagnement social et professionnel.

Le Département, chef de file de la politique d'insertion, a approuvé en 2016 un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui précise notamment que le Département souhaite soutenir les actions conduites par les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est co-animée avec l'Etat et se décline autour des formes d'intervention : ACI, EI, ETTI, AI, GEIQ, RTS.

L'engagement financier du Conseil départemental pour les BRSA dans chaque type d'outil et pour la valorisation des primes à l'emploi à la sortie des ACI et EI :



1- Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : **635 100 euros**

▶▶ **2 900 €** par poste salarié recruté (BRSA du Vaucluse) en CDDI (identique à celui de l'année 2017).

2- Entreprises d'insertion (EI) : **108 900 euros**

▶▶ **3 300 €** par poste salarié recruté (BRSA du Vaucluse) en CDDI

3- Valorisation des sorties emploi : **10 400 euros**

Outre le financement en matière d'accompagnement et dans l'objectif de rapprocher davantage l'insertion des publics en difficulté d'emploi, le Conseil départemental a décidé de valoriser les mises à l'emploi des BRSA accueillis dans les ACI et les EI, en attribuant une prime de 200 € par sortie emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat à durée déterminée (CDD) de + 6 mois. Cette prime permettra de valoriser les résultats positifs obtenus par les EI et les ACI, elle sera justifiée par le contrat de travail du salarié ou une attestation sur l'honneur.

4- Associations Intermédiaires (AI)

et Relais Travail Saisonnier (RTS) : **507 000 euros**

▶▶ Le montant de l'engagement financier du Conseil départemental est de **1 300 €** par mesure de 10 mois d'accompagnement, 390 mesures réalisées par les AI et les RTS.

5- Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et Groupements d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification (GEIQ) : **104 400 €** pour 58 000 heures

▶▶ Le montant de l'engagement financier du Conseil départemental est de **1,80 €** par heure travaillée (identique à celui de 2017).

30 Mars 2018

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2018  
ENTRE LES STRUCTURES DE LA MOBILITÉ  
ET LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR  
FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI :  
188 000 euros**

Le Département, chef de file de la politique d'insertion, a approuvé en 2016 un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont la fiche-action n° 14 se donne comme objectif de « Poursuivre l'engagement du Département pour la mobilité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (bRSA) ».

A cet effet, le Conseil départemental a décidé de mobiliser des crédits en direction d'acteurs de la mobilité du Vaucluse pour faciliter la mobilité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (bRSA) :

- Roulez Mob'ilité à hauteur de **81 000 €**,
- L'association Passerelle à hauteur de **30 000 €**,
- Minibus Services à hauteur de **77 000 €**.

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2018  
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ET L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT  
(ADIL 84) : 91 288,00 euros**



Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, le Conseil départemental participe au financement d'actions en matière d'aide à la personne et d'aide à la pierre. Le partenariat avec l'ADIL 84, dont le Département est membre de droit, instauré depuis plusieurs années, est un des leviers de cette politique.

L'association a pour vocation d'informer les vauclusiens, les professionnels de l'immobilier, les élus des collectivités locales... sur les droits et les devoirs en matière de location et d'accession à la propriété.

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2018  
ENTRE LES STRUCTURES DE FACILITATION  
DES CLAUSES SOCIALES DANS LES  
MARCHÉS PUBLICS ET LE DÉPARTEMENT DU  
VAUCLUSE : 111 000 euros**

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2020 marque la volonté de l'exécutif de pérenniser le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics en portant notamment une assistance technique aux autres collectivités territoriales de Vaucluse, afin d'amplifier leur impact sur l'employabilité des publics en difficulté.

Le Département a décidé de financer 3 postes de «facilitateur de la clause sociale» :

- Au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Sud Vaucluse » (M2E) qui intervient sur la Communauté d'Agglomération « Luberon - Monts de Vaucluse » et sur celui de la Communauté de Communes « Pays de Sorgues et Monts de Vaucluse »
- Au sein de l'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » qui intervient sur le territoire vauclusien de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- Au sein de l'association « CIE 84 », qui intervient sur le reste du département

Associations	Subventions du Département
M2E Sud Vaucluse	21 000 €
CIE 84	30 000 €
Mission Locale Jeunes Grand Avignon	60 000 €

**BUREAU**

**GARANTIE D'EMPRUNT**

► Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à l'OPH MISTRAL HABITAT une garantie pour l'emprunt nécessaire pour son opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs existants résidence dénommée «La Canebière» À CHEVAL-BLANC,

► Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à l'OPH MISTRAL HABITAT une garantie pour l'emprunt nécessaire pour son opération de construction de 6 logements individuels neufs résidence dénommée «La Canebière» À CHEVAL-BLANC.